



## Conseil économique et social

Distr.: Générale  
13 août 2013

Français  
Original: Anglais

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de l'environnement et du développement

#### Troisième session

Bangkok, 29-31 octobre 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle  
sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique  
et de la troisième Conférence des Nations Unies  
sur les établissements humains (Habitat III)**

### Préparatifs régionaux pour Habitat III

#### Note du secrétariat

#### *Résumé*

La troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) sera organisée en 2016 dans le prolongement des première (1976) et deuxième (1996) conférences pour renouveler l'engagement politique en faveur du développement urbain durable et, pour ce faire, procédera à une évaluation des progrès accomplis jusqu'à présent, se penchera sur la question de la pauvreté, et recensera et examinera les difficultés actuelles et celles qui se font jour. La Conférence portera essentiellement, mais pas uniquement, sur « le développement urbain durable: l'avenir de l'urbanisation », thème qui sera débattu et précisé pendant la phase préparatoire. Le document final qui sera établi à l'issue de la Conférence sera concis, ciblé, prospectif et axé sur l'action, et redynamisera l'engagement et le soutien de la communauté internationale en faveur du logement et du développement urbain durable ainsi que de la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes ».

Conformément à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale et à la résolution 24/14 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, les commissions régionales sont priées de participer à chaque étape du processus préparatoire, notamment en élaborant des rapports régionaux, en contribuant à un rapport mondial, en convoquant des réunions régionales et en utilisant leurs sessions ordinaires à cette fin. Dans le présent document, le secrétariat livre un bref historique de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et de ses résultats antérieurs, ainsi qu'un aperçu du processus préparatoire convenu aux niveaux national, régional et mondial, et fait état des actions entreprises par le secrétariat en la matière. Le Comité voudra bien examiner le document et donner son avis sur les problèmes de fond et les questions d'organisation.

\* E/ESCAP/CED(3)/L.1.

## I. Historique et contexte de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

1. En 1976, à Vancouver (Canada), l'Organisation des Nations Unies a tenu sa première conférence sur la question de l'organisation physique et spatiale de la vie humaine sur cette planète, et sur les actions nationales et internationales à entreprendre pour répondre aux besoins de la population croissante des communautés urbaines et rurales. Cette conférence, intitulée Conférence des Nations sur les établissements humains (Habitat), a posé le principe que les établissements humains se composent de plusieurs éléments qui avaient été jusque-là envisagés séparément – le logement, la construction et la planification – et des relations entretenues par ces éléments et autres activités, telles que les changements environnementaux et le développement national et international. La conférence a aussi demandé la création du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, connu plus tard sous le nom de Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en 2002.

2. La conférence Habitat II s'est tenue à Istanbul en juin 1996. Communément dénommée le « Sommet sur la ville », elle a porté sur deux thèmes: « Un logement pour tous » et « Des établissements humains viables dans un monde en pleine urbanisation », et a réuni des représentants de haut niveau des administrations nationales et locales, du secteur privé, des ONG, des établissements de recherche et de formation ainsi que des médias. Cette conférence a adopté le Programme pour l'habitat<sup>1</sup>, un plan d'action mondial destiné à édifier des établissements humains durables. Le Plan d'action régional et le Programme pour l'habitat ont formé le cadre principal de l'amélioration de la qualité de vie et de la promotion du développement durable des établissements humains dans la région Asie-Pacifique.

3. En juin 2001, cinq ans après Habitat II, l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire pour examiner et évaluer la mise en œuvre du Programme pour l'habitat à l'échelon mondial. Cette session a réuni tous les États membres de l'Organisation et a débouché sur la Déclaration des Nations Unies sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire<sup>2</sup>, qui a réaffirmé la volonté résolue de mettre intégralement en œuvre la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains<sup>3</sup>, dans l'esprit de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies<sup>4</sup>.

## II. Préparatifs mondiaux pour Habitat III

4. Conformément à la résolution 66/207 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2011, intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) », la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) sera organisée en 2016.

<sup>1</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996 (A/CONF.165/14), chap. I, résolution 1, annexe II.*

<sup>2</sup> Résolution S-25/2 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996 (A/CONF.165/14), chap. I, résolution 1, annexe I.*

<sup>4</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Ulérieurement, dans sa résolution 67/216 en date du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale a décidé ce qui suit:

a) La conférence aura pour objectif de renouveler l'engagement politique en faveur du développement urbain durable et, pour ce faire, procédera à une évaluation des progrès accomplis jusqu'à présent, se penchera sur la question de la pauvreté, et recensera et examinera les difficultés qui se font jour, et la conférence portera essentiellement, mais pas uniquement, sur le « développement urbain durable: l'avenir de l'urbanisation », thème qui sera débattu et précisé pendant la phase préparatoire;

b) Le document final qui sera établi à l'issue de la conférence sera concis, ciblé, prospectif et axé sur l'action, et redynamisera l'engagement et le soutien de la communauté internationale en faveur du logement et du développement urbain durable ainsi que de la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes »;

c) La conférence et sa phase préparatoire devront faire fond sur les principes et les acquis de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement<sup>5</sup>, d'Action 21<sup>6</sup>, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21<sup>7</sup>, du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire et des objectifs de développement pertinents arrêtés au niveau international, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>8</sup> et du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)<sup>9</sup>, ainsi que du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons<sup>10</sup> ».

5. Dans sa résolution 67/216, l'Assemblée générale a aussi décidé de créer un comité préparatoire, qui serait ouvert à tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qui se réunirait trois fois avant l'ouverture de la conférence: a) la première réunion se tiendrait à New York durant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, en septembre 2014; b) la deuxième réunion se tiendrait à Nairobi en 2015, en marge de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration d'ONU-Habitat; et c) l'Assemblée générale examinerait le lieu et la durée de la troisième réunion au plus tard à sa soixante-neuvième session, avant la fin 2014.

6. Les États membres seront invités à soumettre des rapports nationaux qui étudient la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et les nouveaux

<sup>5</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.*

<sup>6</sup> Ibid., annexe II.

<sup>7</sup> Résolution S-19/2 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>8</sup> A/CONF.199/20 annexe.

<sup>9</sup> *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.*

<sup>10</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

défis, les tendances émergentes et envisagent une vision prospective des établissements humains durables et du développement urbain, ainsi que des questions intersectorielles. Dans sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a demandé que le Secrétaire général de la Conférence recommande des orientations et une présentation concernant l'élaboration de ces rapports nationaux.

### **III. Préparatifs régionaux pour Habitat III dans la région Asie-Pacifique**

7. Conformément à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale et à la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, les commissions régionales sont priées de participer à chaque étape du processus préparatoire, notamment en élaborant des rapports régionaux, en contribuant à un rapport mondial, en convoquant des réunions régionales et en utilisant leurs sessions ordinaires à cette fin.

8. Conformément à la résolution 66/207 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a souligné que le processus préparatoire devrait tirer pleinement parti des réunions planifiées en s'alignant sur les sixième et septième sessions du Forum urbain mondial, le secrétariat et le Bureau régional d'ONU-Habitat pour l'Asie et le Pacifique ont organisé conjointement une consultation informelle relative au processus préparatoire dans la région Asie-Pacifique durant la sixième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Naples (Italie) en septembre 2012. Cette manifestation a permis d'examiner les problèmes importants et nouveaux des pays d'Asie et du Pacifique en matière de développement urbain durable et de recueillir auprès des États membres des idées préliminaires sur les préparatifs régionaux pour Habitat III.

9. L'importance de la prise en compte des spécificités et priorités sous-régionales a été soulignée et il a été recommandé que le processus fasse fond sur les réunions sous-régionales. Les questions essentielles et nouvelles soulevées en matière de développement urbain durable ont été notamment les suivantes: les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe; la participation et l'engagement des jeunes; la prise en compte des relations hommes-femmes et la participation des femmes dans la planification urbaine; l'efficacité des ressources; les technologies de l'information et de la communication; les villes sûres; les nouvelles formes de ville pour le XXI<sup>e</sup> siècle; les établissements informels; et l'efficacité de l'aide. La réunion a également mis l'accent sur la nécessité de se pencher sur le développement rural, la migration rurale et les relations ville-campagne.

10. Conformément aux résolutions 66/207 et 67/216 de l'Assemblée générale et à la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le secrétariat envisage d'établir, en concertation avec le secrétariat d'ONU-Habitat, un rapport régional et de convoquer des consultations sous-régionales au cours de 2014 et de 2015 et une consultation régionale en 2015.

#### **IV. Questions à examiner**

11. Les membres et membres associés voudront peut-être procéder à un échange de vues, de données d'expérience et d'informations sur la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et les défis nouveaux, les tendances émergentes et une vision prospective pour les établissements humains et le développement urbain.

12. Les membres et membres associés souhaiteront aussi peut-être procéder à un échange de vues sur les préparatifs régionaux pour Habitat III et envisager d'élargir leur soutien aux réunions préparatoires sous-régionales et régionales, par exemple en accueillant ces manifestations.

13. Le Comité souhaitera peut-être conseiller le secrétariat sur l'orientation future de ses travaux dans le contexte considéré.

---